

25/07/2019



TECHNIQUES

Fusion des ATPN / ATIOM

Toutes les garanties obtenues par le SNAPATSI !

Le 18 juillet, s'est tenue une réunion sur la fusion et les modalités de gestion à compter du 1er janvier 2020.

Selon le SNIPAT, vous deviez perdre votre carte pro, vos primes, votre paie et vos droits ! Vous deviez être taillables et corvéables à merci de tous les préfets de France et de Navarre et « aller faire la popote pour leurs familles entières dans leurs appartements de fonction le dimanche à 22h » !

Que ceux qui vous ont intoxiqués durant des années, vous expliquent maintenant pourquoi ils vous ont menti !

Le SNAPATSI a obtenu dans le cadre de la fusion ATPN / ATIOM :

- Le reclassement des adjoints techniques à identité de grade et d'échelon avec conservation des réductions d'ancienneté non utilisées,
- Le maintien des spécificités éventuelles liées aux conditions de travail (garantie des modalités de rémunération et de versement de certaines primes ou avantages financiers, temps de travail...),
- Les ADTPN gérés par les SGAMI conservent leurs mêmes services gestionnaires carrière et paie. Les ADTPN affectés en Île de France, gérés par le BPTAS seront gérés par le BPTS mais conservent leur service de paie (BPRI ou SGAMI Île de France),
- Les perspectives de mobilités des agents seront facilitées.
- Une juste répartition des avancements et des promotions sera établie en tenant compte de la répartition des promovables des directions d'emplois,
- Les situations professionnelles qui justifieraient un saut de grade pour l'accès au corps des contrôleurs seront examinées au cas par cas,
- Un examen professionnel pour l'accès à la catégorie B sera ouvert à tous les adjoints techniques dans toutes les spécialités (une alternance annuelle pourra être organisée en fonction des besoins),
- Des modules de préparation au concours vont être mis en place,
- Une formation prise de poste à destination des nouveaux contrôleurs sera mise en place et portera notamment sur le management, la conduite de l'entretien pro, la gestion des conflits.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

**Le SNAPATSI, LE seul syndicat qui agit
et vous défend quotidiennement !**